

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TILLEUL

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs | <input checked="" type="checkbox"/> Soutien PCS |
| <input type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études, | <input type="checkbox"/> Système d'alerte |
| <input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation | <input type="checkbox"/> Autre(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | |

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.cc-tilleul.fr

Date de création : 1/01/1998

Nombre de communes : 13 communes

Nombre d'habitants sur le territoire : 4 500 habitants

Taille des communes : 953 à 110 habitants

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Evénements majeurs ayant touchés le territoire de la structure

1999 : Tempête

2003 : Canicule

Compétence particulière liée à la problématique :

Néant

La thématique « risques majeurs » est traitée dans la compétence « Aménagement de l'espace ».

En 2006, les services de l'Etat ont réalisé une information sur l'obligation d'élaborer les plans communaux de sauvegarde. Les élus ont choisi unanimement de mutualiser la rédaction des plans et de prendre en charge la gestion des risques majeurs au niveau de l'intercommunalité.

THEMES LIES AUX RISQUES MAJEURS

Connaissance des risques :

Néant

Les risques majeurs sont clairement identifiés par la communauté de communes.

Information / sensibilisation / formation :

- Information sur la mise à jour du PICS

Alerte :

- La communauté mettra en œuvre ses propres moyens pour seconder ceux employé par le ou les maires et améliorer la diffusion (utilisation de véhicules, de son personnel...)

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) de la communauté s'est entièrement substitué aux plans de sauvegarde et de gestion des risques communaux, depuis la prise d'arrêtés communs entre Maires et Président, en date du 1er mars 2007.

Pour autant, les communes participent activement à sa mise à jour, à la diffusion de l'information et à la gestion des situations de crise.

Le maire est en effet le responsable principal de la mise en œuvre du plan. La communauté de communes intervient en soutien par un appui logistique, technique et juridique.

ORGANISATION DE CRISE SPECIFIQUE A LA STRUCTURE

- Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde

L'élaboration du PICS a occasionné l'emploi d'un chargé de mission et la création d'un comité de pilotage composé d'élus et de personnels.

Sa rédaction a nécessité la participation des communes membres, mais également du Service Départemental de lutte contre l'Incendie et de Secours, le service de protection civile, le service Système d'Information Géographique du Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics du Territoire de Belfort... sur une année.

Le plan intercommunal de sauvegarde peut être déclenché :

- de la propre initiative d'un maire ou de son suppléant. Il en informe automatiquement l'autorité préfectorale et le Président de la Communauté de Communes ou son suppléant,
- à la demande de l'autorité préfectorale, Préfet ou son représentant.

Le maire doit mettre en place le poste de commandement en mairie :

- une cellule opération regroupant les responsables de secteur de la commune,

- une cellule de coordination composée d'un responsable des actions communales, d'un secrétaire, d'un personnel technique si possible et du Président de la Communauté de Communes ou son suppléant

Au moment de l'alerte, la Communauté de Communes met en place, dans ses locaux, un responsable des actions intercommunales qui assure la coordination et la mise à disposition des moyens extérieurs à la commune sinistrée par les autres communes membres, il ouvre également une main courante.

La communauté de communes peut intervenir dans la gestion de l'après-crise :

- pour les aspects juridiques et pratiques.
- pour centraliser, synthétiser les éléments d'évaluation (bilan humain et financier) et les communiquer aux autorités (Préfecture, DDASS...).

Pour une application performante du PICS, la communauté a opté pour une présentation visible et facile à l'emploi du document, sous forme de classeur individualisé pour chacune de ses communes membres. Il s'agissait du premier « investissement » qu'elle a choisi de réaliser.

ACTIONS A VENIR / REFLEXIONS EN COURS

-Acquérir des masques hygiéniques, des couvertures thermiques et des défibrillateurs

CONTACT

NOM et prénom : LAHSOK Gérald

Service/Direction de rattachement : Communauté de Communes du Tilleul

Fonction : Directeur des services

Coordonnées mail : communaute.tilleul.direction@wanadoo.fr

Coordonnées téléphoniques : 03 84 29 03 05

Date de recueil des informations : 02 2009